



HAL
open science

Regards sur la genèse de la pensée nationalisatrice : la nationalisation des banques sous la IIIe République

Claire Andrieu

► **To cite this version:**

Claire Andrieu. Regards sur la genèse de la pensée nationalisatrice : la nationalisation des banques sous la IIIe République. *Le Mouvement social*, 1996, 175, pp.149-177. hal-01309209v1

HAL Id: hal-01309209

<https://sciencespo.hal.science/hal-01309209v1>

Submitted on 29 Apr 2016 (v1), last revised 30 Apr 2016 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Regards sur la genèse de la pensée nationalisatrice : la nationalisation des banques sous la III^e République

par Claire ANDRIEU*

En 1996, après les deux vagues de 1945 et 1982, et après le reflux initié en 1986, chacun est suffisamment familiarisé avec les nationalisations et les dénationalisations pour que leur signification — l'achat ou la vente par l'État des actions d'une entreprise conformément à une décision législative — soit désormais évidente. Si la procédure n'est pas devenue banale, c'est en raison du débat idéologique qu'elle continue de susciter, mais son usage répété et la preuve faite de sa réversibilité l'ont intégrée désormais à la culture économique commune.

Avant d'en arriver là, il a fallu inventer l'idée de la nationalisation, et ensuite passer de l'idée au projet circonstancié — opération plus difficile parce qu'exigeant de concilier l'imagination avec les faits. C'est cet effort de création intellectuelle, tombé dans l'oubli depuis, qui sera mis en lumière ici.

L'exemple des banques a l'avantage de faire ressortir le travail spéculatif nécessaire à l'élaboration du projet. Contrairement à la plupart des nationalisations, qui ont une longue préhistoire sous la III^e République et parfois sous la II^e, le projet de nationaliser les banques commerciales n'a été formulé de manière circonstanciée qu'à la fin des années trente. Jusqu'à cette date, il est resté à l'état de slogan — simple vœu inséré dans le programme d'un parti politique ou d'un syndicat. En outre, autre élément distinctif, le projet a été conçu au sein d'un milieu restreint et relativement homogène de cégétistes et de socialistes. Cette concentration dans le temps et dans l'espace fait du cas des banques commerciales un terrain privilégié pour l'observation de la construction intellectuelle de la nationalisation.

Pour les autres secteurs d'activité, la revendication nationalisatrice fut plus étirée dans le temps et plus dispersée sur l'échiquier politique et social, si bien que l'étude de sa naissance — multiple —, et de sa mise en forme — discontinue —, est plus complexe. De ce point de vue, le cas particulier de la Banque

* Maître de conférences d'histoire contemporaine à l'Université Paris I.

de France se situe à mi-chemin entre celui des entreprises autres que financières et celui des banques commerciales. D'un côté, le monopole de l'émission qui a été conféré à la Banque en 1848 l'a exposée précocement à la demande nationalisatrice, et chaque renouvellement du privilège fut l'occasion de débats au cours desquels l'extrême gauche et l'extrême droite se sont rejointes dans leur hostilité au statut de l'Institut d'émission. Mais d'un autre côté, aucun projet détaillé de nationalisation ne fut rédigé avant 1935, et la loi même du 24 juillet 1936 qui a réformé le statut de la Banque a laissé insatisfaits les nationalisateurs de l'époque, puisque le capital privé demeura aux mains de ses détenteurs initiaux (1).

Enfin, l'histoire a voulu que les tâtonnements et les balbutiements des années 1934-1939 aient débouché sur l'action dès 1945. Arrivés au pouvoir, les chercheurs contestataires de l'avant-guerre sont passés sans transition de la spéculation théorique à la pratique gouvernementale. Ce fut le cas notamment de Christian Pineau, secrétaire de la Fédération C.G.T. de Banque et de Bourse de 1937 à 1939, qui devint le rapporteur de la loi du 2 décembre 1945 nationalisant la Banque de France et les quatre grandes banques de dépôts, et organisant le crédit. André Philip suivit un parcours analogue : après avoir été le théoricien socialiste de la nationalisation des banques, il accéda en janvier 1946 au ministère de l'Économie et des Finances, et déposa un projet de loi de nationalisation des banques d'affaires en avril.

Mais ce succès — le brevet inopiné conféré par l'action gouvernementale — ajoute peu à l'intérêt qu'il peut y avoir à suivre le labeur intellectuel des militants, avec ses lieux et ses méthodes. Que leur découverte ait été reconnue rapidement, que l'histoire ait couronné leurs efforts, n'interdit pas de se pencher sur les difficultés, les conflits et les incertitudes qui accompagnèrent la gestation collective de cette nouvelle économie politique.

Une conception datée et située (1934-1939)

Le projet de nationaliser les banques est né du bouillonnement culturel issu de la crise des années trente. Publié en mars 1939, le *Plan de la C.G.T.* constitua l'aboutissement des discussions entamées en 1934 dans un cercle restreint de socialistes et de cégétistes. Le sujet était neuf alors, inexploré, et seul l'appui officiel de la C.G.T. vint rompre l'isolement politique de cette avant-garde.

Un projet sans précédent

Deux observatoires peuvent être choisis pour mesurer l'importance de la demande nationalisatrice en général : la Chambre des députés, qui recueille les

(1) Sur la loi du 24 juillet 1936 portant réforme du statut de la Banque de France, voir M. MARGA-RAZ, *L'État, les finances et l'économie. Histoire d'une conversion 1932-1952*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1991, vol. I, p. 235-240.

propositions et les projets de loi, et les programmes des partis politiques et des syndicats. Or, pour ce qui concerne les banques, cet ensemble de documents reste étrangement muet, ou presque.

Alors que le bureau de la Chambre a reçu quatre-vingts propositions ou projets de nationalisation de divers secteurs d'activité, aucun n'a porté sur les banques (2). Les trois textes déposés en 1935-1936 et visant la Banque de France comme institut d'émission et banque centrale ne touchaient pas les banques commerciales. Les raisons du silence observé sur les banques, les causes de l'immunité apparente dont elles bénéficient, ressortent pour partie du tableau de la répartition par secteur des demandes de nationalisations.

**LES PROPOSITIONS ET PROJETS DE LOI DE NATIONALISATION
DÉPOSÉS A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS
SOUS LA III^e RÉPUBLIQUE (*)**

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ CONCERNÉ

Secteur	Nombre	Dates extrêmes
Mines	16	1884-1924
Chemins de fer	15	1891-1937
Alcool	14	1898-1917
Pétrole	11	1903-1929
Assurances	8	1908-1934
Industries de guerre	5	1935-1937
Sucre	4	1901-1919
Banque de France	3	1935-1936
Divers	7	1888-1935
Total	83	1884-1937

(*) La méthode de composition du tableau est indiquée en note (2). Le total de 83 est dû ici à deux propositions plurisectorielles.

Que les « rois de la mine et du rail » — « hideux dans leur apothéose » aux termes du quatrième couplet de *l'Internationale* — arrivent en tête de ce contre-palmarès ne surprend pas : le rôle essentiel du charbon et des chemins de fer, souligné par la forte organisation syndicale des mineurs et des cheminots, mit naturellement les députés sur la voie de la revendication nationalisatrice (3). *A contrario*, la fonction bancaire était mal perçue de l'opinion moyenne : en 1914,

(2) La liste des propositions ou projets de loi de nationalisation déposés à la Chambre des Députés sous la III^e République a été dressée à l'aide des *Tables analytiques du Journal officiel*. Elles ont été consultées sur la durée de la République à : étatisation, expropriation, monopole, nationalisation, rachat, socialisation ; et à : alcools, assurances, banques, Banque de France, chemins de fer, mines, pétrole, sucre.

(3) J.-P. MACHELON, « L'idée de nationalisation en France de 1840 à 1914 », in M. BRUGIÈRE *et al.*, *Administration et contrôle de l'économie*, Genève, Droz, 1985, p. 1-46.

comme en 1939, la part de la monnaie scripturale dans les disponibilités monétaires n'était que de 44 %. La création monétaire par les banques était mal identifiée, peu sollicitée, et de surcroît condamnée par les établissements eux-mêmes. En outre, parmi les activités tertiaires, les banques se prêtaient moins directement à la critique sociale que les compagnies d'assurances. A la différence de ces dernières, dont la vocation universelle avait attiré l'attention des nationalisateurs dès le printemps de 1848, les banques n'avaient pour usagers en nombre qu'une clientèle d'épargnants distincte de celle des Caisses d'épargne, non démunie par définition et attachée au principe de la propriété privée. Ce n'était pas cette catégorie sociale qui allait réclamer la nationalisation. Ce n'étaient pas non plus les entreprises clientes qui allaient le faire, bien qu'elles entretenissent fréquemment des campagnes de presse à l'encontre des banques en leur reprochant leur faible participation au financement de l'économie (4).

Enfin, il semble que les employés de banque n'aient pas constitué, jusque dans les années trente, une force sociale favorable à la nationalisation. La syndicalisation des employés de banque n'ayant pas été étudiée dans le détail pour cette période, nous utiliserons ici des données concernant les employés en général. En 1919, le syndicat d'employés le plus nombreux était la Fédération française des employés catholiques (C.F.T.C.), qui regroupait 30 000 salariés, soit 30 % des effectifs de la C.F.T.C. (5). Compte-tenu de la doctrine sociale de l'Église, cette force syndicale ne pouvait jouer en faveur des nationalisations. Les cégétistes, qui auraient pu exercer une pression, étaient deux fois moins nombreux : 16 000 au total en 1921, dont 12 850 pour la tendance confédérée et 3 150 pour les unitaires. Ces fédérations étaient très minoritaires au sein de leurs confédérations : entre 1921 et 1934, les employés C.G.T. n'ont représenté que 3 % des effectifs confédérés, et moins de 1 % des unitaires. Cette faible représentation traduisait le très faible taux de syndicalisation des employés à la C.G.T. : environ 1 %, alors que le même taux pour les travailleurs du sous-sol tournait autour de 20 %, et de 30 % pour ceux des chemins de fer (6). Plus que la crise des années trente, il semble que ce soit l'avènement du Front populaire qui ait modifié ce schéma. A partir de 1936, une base sociale paraît s'être constituée, qui a commencé d'exercer une pression en faveur de la nationalisation des banques.

L'engagement des socialistes et des cégétistes

Durant la III^e République, en dehors de la caisse de résonance que représentait la Chambre, les partis politiques et les syndicats auraient pu se faire l'écho

(4) Cf. A. PLESSIS, « Les banques, le crédit et l'économie », in M. LÉVY-LEBOYER et J.-C. CASANOVA (dir.), *Entre l'État et le marché*, Paris, Gallimard, 1991, p. 331-364.

(5) Cf. M. LAUNAY, *La C.F.T.C., origines et développement, 1914-1940*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986, p. 27-28.

(6) Cf. A. PROST, *La C.G.T. à l'époque du Front populaire, 1934-1939*, Paris, Librairie Armand Colin, 1964, p. 201, 202 et 207.

d'une volonté de nationaliser les banques. Or son expression est rare dans les documents officiels, les programmes ou les déclarations de principe. Seuls les socialistes et les cégétistes de tendance confédérée ont pris parti pour la nationalisation des banques avant 1940 (7).

Du côté des partis politiques, les radicaux et les communistes se signalent par un silence qui sera examiné plus loin. Et parmi les syndicats, la C.F.T.C. ne peut pas être considérée comme favorable à la nationalisation. Dans le *Plan* qu'elle a publié en 1936 d'après les rapports moraux présentés aux Congrès des deux années précédentes, le crédit est bien analysé comme un « service d'intérêt public », mais pour lui comme pour les autres « services », « il ne semble pas à la C.F.T.C. que la nationalisation soit la solution souhaitable ». Une « formule d'exploitation nouvelle » est seulement proposée, qui associerait les représentants des entreprises à ceux des travailleurs, des usagers, de l'État et des collectivités (8).

Si la C.G.T. et la S.F.I.O. sont les seules organisations à avoir adopté la revendication de la nationalisation des banques avant 1940, elles l'ont fait de façon particulièrement fugitive jusqu'en 1934, sous la forme de trois insertions éphémères dans leurs programmes, en 1919 et 1924 pour la S.F.I.O. et en 1921 pour la C.G.T. Le tableau page suivante montre le caractère décisif de la période 1934-1939, aussi bien pour le ralliement durable des deux organismes au principe des nationalisations en général qu'à celle des banques en particulier (9).

Quatre périodes se détachent dans ce tableau synoptique de l'adoption par la S.F.I.O. et la C.G.T. de la revendication nationalisatrice. Avant 1915, aucun des deux organes de représentation de la classe ouvrière n'inscrit la mesure à son programme. De 1915 à 1921 au contraire, une pensée nationalisatrice s'affirme en parallèle chez les socialistes et les cégétistes, mais de 1922 à 1933, elle disparaît presque. En revanche, l'année 1934 marque le renouveau de la recherche programmatique et l'engagement sans retour dans une nouvelle politique.

Dans sa simplicité, cette chronologie illustre l'étroite dépendance du mouvement des idées et de la conjoncture générale. Que la guerre, l'Union sacrée et le dirigisme qui l'accompagne inévitablement, aient fait évoluer la pensée écono-

(7) La genèse du projet de nationaliser les banques a son histoire propre, mais elle s'inscrit dans un contexte socialiste et syndicaliste décrit par J. AMOYAL, « Les origines socialistes et syndicalistes de la planification en France », *Le Mouvement Social*, avril-juin 1974, p. 137-169.

(8) *Le Plan de la C.F.T.C.*, Paris, Spes, 1936, p. 17-18 et 41-42 ; sur ce plan en général, cf. M. LAUNAY, *La C.F.T.C...*, op. cit., p. 306-314.

(9) Cf. les documents officiels du Parti socialiste :
 — Compte rendu analytique du Congrès pour avril et octobre 1905, 1906, novembre 1911.
 — Compte rendu sténographique du Congrès pour 1907 à avril 1911, 1912 à 1914, février et décembre 1920, 1927 à 1938.
 — Compte rendu du Congrès dans *L'Humanité* pour 1915 à 1918, et dans *Le Populaire* pour 1939, 1944 et 1945.
 — *Programme d'action du Parti socialiste de 1919 et Le Programme du Parti socialiste de 1928.*

Et pour la C.G.T. : cf. J.-L. ROBERT, « Les programmes minimum de la C.G.T. de 1918 et de 1921 », *Cahiers d'histoire de l'Institut de recherches marxistes*, janvier-mars 1984, et « Une idée qui vient de loin, les nationalisations dans l'histoire du mouvement ouvrier français (1895-1939) », in C. ANDRIEU, L. LE VAN, A. PROST (dir.), *Les nationalisations de la Libération. De l'utopie au compromis*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1987, p. 19-39.

**LA C.G.T., LA S.F.I.O. ET LES NATIONALISATIONS
ÉTAPES DE L'ADOPTION D'UNE REVENDICATION**

Année	S.F.I.O.		C.G.T.	
	Pour des nationalisations	Pour la nationalisation des banques	Pour des nationalisations	Pour la nationalisation des banques
Avant 1915	—	—	—	—
1915	Manifeste du Congrès	—	—	—
1916	Rapport de la Com. mixte d'études éco.	—	Rapport de la Com. mixte d'études éco.	—
1917	Programme	—	—	—
1918	—	—	Programme minimum	—
1919	Programme d'action	—	—	—
1920 (fév.)	Résolution du C.	—	—	—
1921	—	—	Programme minimum	—
1922	—	—	—	—
1923	Programme d'action positive	—	—	—
1924	Programme d'action de 1919	—	—	—
1925	—	—	—	—
1926	—	—	—	—
1927	—	—	—	—
1928	Programme	—	—	—
1929	—	—	—	—
1930	—	—	—	—
1931	—	—	—	—
1932	Résolution du C.	—	—	—
1933	—	—	—	—
1934	Programme d'action	—	Plan de rénov. éco.	—
1935	Résolution du Congrès L. Blum, in <i>Le Populaire</i>	—	Plan de rénov. éco. et soc.	—
1936	—	—	Plan de rénov. éco et soc.	—
1937	Motion du Congrès	—	—	—
1938	—	—	—	C. Pineau, in <i>Banque et Bourse</i>
1939	—	—	Plan de la C.G.T.	—

mique ne surprend pas (10). Mais il peut paraître étonnant que les idées nouvelles émises en 1918-1921 n'aient pas rencontré plus d'écho entre 1922 et 1934. C'est que la volonté de « retour à la normale » et au libéralisme qu'ont révélée les élections de 1919, la crise d'identité créée à gauche par la formation du P.C.F. en 1920 et de la C.G.T.U. en 1922, et enfin la relative prospérité des années vingt, cet ensemble de facteurs a engendré un repli sur les revendications immédiates ou, inversement, une retraite dans l'attente de la Révolution. Située à la frontière de l'analyse de l'instant et de la réflexion à long terme, la veine créatrice réformatrice s'est tarie.

L'arrivée de la crise économique en France n'a pas provoqué sur le moment de renouvellement programmatique. Ce sont la peur causée par le 6 février 1934 au sein du parti républicain et le rapprochement consécutif des gauches qui ont déclenché le changement. Là encore, il a fallu que la politique et l'économie conjuguent leurs effets.

Dans ce tableau général, les banques forment un cas à part jusqu'en 1934. Sur les douze documents officiels qui défendent alors les nationalisations, seuls trois programmes incluent les établissements bancaires dans la liste des nationalisables. Encore deux d'entre eux, qui ne font d'ailleurs que mentionner la mesure sans plus de précision, ne sont-ils qu'un seul et même texte : en 1924, encore très ébranlé par la scission de 1920, le Parti socialiste a décidé de réaffirmer simplement sa fidélité au programme de 1919. Dernier paru, en 1921, le *Programme minimum* de la C.G.T. est finalement le plus important, car il donne un commencement de définition concrète de la nationalisation. Mais il est resté sans postérité, gelé par la scission de 1922.

Après une douzaine d'années creuses, le signal du renouveau intellectuel fut donné presque simultanément par la S.F.I.O. et par la C.G.T. en 1934. C'est à ce moment et au sein de ces seules organisations que les nationalisations bancaires ont été conçues et préparées sur le papier, entre 1934 et 1939. L'abstention concomitante des radicaux et des communistes mérite d'être soulignée car elle éclaire les ressorts de l'engagement socialiste et cégétiste.

Le silence des radicaux et des communistes

Depuis qu'en 1945, les socialistes et les communistes se sont affirmés comme les leaders du mouvement nationalisateur, l'engagement antérieur des radicaux dans cette bataille tend à tomber dans l'oubli. Une simple statistique des demandes nationalisatrices exprimées à la Chambre sous la III^e République fait pourtant ressortir la forte présence des républicains et des radicaux, à égalité avec les socialistes, et l'absence des communistes.

(10) Sur la fermentation intellectuelle à la C.G.T. en 1919-1920, cf. J. HORNE, *Labour at war, France and Britain, 1914-1918*, Oxford, Clarendon Press, 1991, p. 365-386.

**LES PROPOSITIONS ET PROJETS DE LOI DE NATIONALISATION
DÉPOSÉS A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS SOUS LA III^e RÉPUBLIQUE**

RÉPARTITION PAR ORIGINE POLITIQUE

56 auteurs

26 socialistes
17 radicaux
8 républicains
1 Alliance démocratique
1 démocrate populaire
3 droite plébéienne

80 textes

40 socialistes
22 radicaux
12 républicains
2 Alliance démocratique
1 démocrate populaire
3 droite plébéienne

Ces chiffres montrent que l'exigence nationalisatrice est républicaine tout autant que socialiste. Dès 1869, dans le programme de Belleville assumé par Gambetta, les républicains s'affirment « pour l'abolition des privilèges et des monopoles », et, en 1881, Clemenceau réclame dans son programme de Montmartre « la révision des contrats ayant aliéné la propriété publique : mines, canaux, chemins de fer, etc. » (11). Par la suite, la revendication se transmet d'un manifeste électoral à l'autre, pour aboutir au texte de référence, l'article 20 du programme que le parti radical adopte à Nancy en 1907 : « Le parti radical et radico-socialiste réclame la reprise par l'État des monopoles de fait, là où un grand intérêt l'exige [...] » (12).

Ce qui différencie les républicains des socialistes, c'est le sens résolument réformiste qu'ils donnent à la mesure : il s'agit d'assurer la pleine souveraineté de la République en la faisant « rentrer en possession des grands services nationaux qui exercent une influence décisive sur la production, sur la richesse du pays et sur sa défense en cas de guerre ». Accessoirement, la protection des consommateurs et l'alimentation du budget de l'État y trouveront leur avantage. De libération des travailleurs par la nationalisation, il n'est pas question, pas plus que de mise en cause du régime capitaliste.

Ces caractéristiques n'interdisaient pas de s'intéresser à la nationalisation des banques. Ce ne fut pourtant pas le cas. Il est vrai que l'ardeur nationalisatrice des radicaux a singulièrement moli entre les deux guerres. Dès 1920, le nouveau président du parti radical, Édouard Herriot, a refusé de discuter de la « question de la nationalisation » à la Chambre, sous le prétexte qu'il « y a des mots comme des tambours, beaucoup de bruit, rien au dedans », et en 1924 et 1932, les socialistes ont pu mettre en avant leurs intentions nationalisatrices pour éviter d'avoir à participer aux deux gouvernements de Cartel des gauches (13). Mais d'autres

(11) Cf. J. KAYSER, *Les grandes batailles du radicalisme des origines aux portes du pouvoir, 1820-1901*, Paris, Marcel Rivière, 1962, 407 p., annexe : « Tableau comparatif des programmes radicaux, 1849-1898 ».

(12) Cf. J.-T. NORDMANN, *La France radicale*, Paris, Gallimard-Juliard, 1977, p. 95.

(13) Cf. E. HERRIOT, *Journal officiel, Débats de la Chambre des Députés*, séance du 21 mai 1920, p. 1609 ; et C. ANDRIEU, *Le programme commun de la Résistance. Des idées dans la guerre*, Paris, Éditions de l'érudit, 1984, p. 21-22.

radicaux ont entretenu la tradition du parti. Entre 1920 et 1937, ils déposèrent à la Chambre huit textes de nationalisation des mines, des chemins de fer, des industries de guerre et du pétrole. En outre, en 1935-1936 le parti radical contribua à la rédaction du programme de Rassemblement populaire : il accepta de soutenir « la nationalisation des industries de guerre » et une forme de nationalisation progressive de la Banque de France.

Si une conspiration du silence s'est constituée autour de la nationalisation des banques, le Parti communiste y a participé. Jusqu'en 1936, sa position rigoureusement révolutionnaire lui a interdit de se prononcer en faveur de nationalisations en régime capitaliste. Dans ce domaine, il a été l'héritier de la tradition guesdiste d'avant 1914. Quand en 1879, le Congrès ouvrier socialiste de France vote pour « la nationalisation des capitaux », la revendication est présentée comme la traduction pratique de « la suppression du salariat » : n'ayant de sens que dans le cadre de la Révolution sociale, postérieurement au changement de nature de l'État, la nationalisation s'identifie à la libération finale des travailleurs (14). C'est dans le même esprit révolutionnaire que Jules Guesde batailla en 1911, au Congrès du Parti socialiste, contre Edgard Milhaud et Albert Thomas : il s'oppose à des mesures qui, à ses yeux, doubleraient « l'État-gendarme » de « l'État-patron ». Ce serait même, dit-il, faire du « contre-socialisme » (15).

Mais la montée des fascismes et le changement de politique de l'Internationale en 1934 ont conduit le Parti communiste à participer à la constitution du Rassemblement populaire. Comme les radicaux, il a collaboré à la rédaction du programme commun. Ce premier ralliement tactique à une politique réformiste fut suivi, en 1937, de l'entrée officielle du principe des nationalisations dans les thèses communistes.

C'est le 27 février 1937, dans un discours prononcé à l'occasion d'une « assemblée d'information des cadres communistes », que Maurice Thorez fit connaître que le P.C.F. adhérerait désormais à « l'idée de la nationalisation de certains monopoles de fait » (16). Ce changement d'orientation venait en riposte à la « pause » annoncée deux semaines plus tôt par le gouvernement Léon Blum. Au lieu d'une relâche du Front populaire, Maurice Thorez préconisait la relance. Le thème de la nationalisation ne deviendra pas majeur dans la propagande développée avant la guerre, mais il sera repris au Congrès d'Arles de décembre 1937, au Comité central de novembre 1938 et à la Conférence nationale de janvier 1939. A chaque fois, il sera précisé qu'il ne s'agit là que de « la vieille revendication du parti républicain en France », et Jacques Duclos se référera même au programme radical de 1907 (17). Nulle libération sociale n'était à attendre de la réforme.

(14) Cf. L. BLUM, *Les Congrès ouvriers et socialistes français*, t. I, 1876-1885, Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1901, p. 51-52.

(15) Cf. J.-L. ROBERT, « Une idée qui vient de loin... », *art. cit.*, p. 24.

(16) *Ibid.*, p. 36-38 ; et M. THOREZ, « La pause ? aux trusts ! », *L'Humanité*, 4 et 5 mars 1937.

(17) J. DUCLOS, « Programme de redressement de l'économie française », discours prononcé le 22 janvier 1939, *Cahiers d'histoire de l'Institut Maurice Thorez*, 3^e trimestre 1976, p. 160.

Les communistes ont également rejoint le parti radical dans leur refus de nationaliser les banques. En novembre 1938, Maurice Thorez déclara explicitement que le « complément nécessaire » de la « nationalisation des monopoles de fait » serait « le contrôle des banques » (18). Et dans l'analyse plus détaillée qui fut donnée de ces intentions dans les *Cahiers du bolchevisme* d'avril 1939, l'intérêt du « contrôle des banques » fut mis en avant, sans que la nationalisation des établissements fût étudiée (19).

En 1939, quand la C.G.T. publie dans son *Plan* un projet circonstancié de nationalisation des banques, elle se situe donc à l'avant-garde du mouvement nationalisateur, et même devant la S.F.I.O. dont la recherche doctrinale a été paralysée par l'exercice des responsabilités gouvernementales, puis par la crise internationale. Avant d'étudier l'histoire de la construction intellectuelle du projet nationalisateur, il faut s'interroger sur les fondements sociaux de cette nouvelle politique économique.

Quelle base sociale pour le projet nationalisateur ?

Dans le colloque que l'Association pour l'histoire de l'électricité en France a tenu au mois d'avril 1996, Patrick Fridenson a émis l'hypothèse que la volonté nationalisatrice ait pu prendre racine dans la défense d'intérêts corporatistes (20). Qu'en est-il dans le secteur bancaire ?

La sociologie comparée des partis politiques pourrait-elle rendre compte de l'antériorité de la S.F.I.O. dans la revendication nationalisatrice ? En 1936, la classe moyenne salariée non ouvrière et non enseignante paraît représenter une proportion voisine parmi les parlementaires du P.C.F. (18 %), de la S.F.I.O. (15 %) et du parti radical (15 %). Cependant, les données disponibles n'isolent pas les employés de banque des autres employés, et, d'un parti à l'autre, les modalités du comptage ne se recouvrent pas exactement (21). La composition de cette classe moyenne est certainement plus populaire au P.C.F., où les employés aux écritures et les employés de commerce sont aussi nombreux que les salariés moyens (22). Par contraste, les chiffres du parti radical, qui incluent les cadres supérieurs, n'ont vraisemblablement pas la même signification. Le poids des

(18) M. THOREZ, « L'heure de l'action. Programme de redressement national et social », *Œuvres*, t. 16, Paris, Éditions sociales, 1956, p. 98-102.

(19) J. SOLOMON, « Contribution au programme de redressement du Parti communiste français », *Cahiers du bolchevisme*, avril 1939, p. 472-475.

(20) P. FRIDENSON, « Réflexions sur les étapes de la nationalisation », in Association pour l'histoire de l'électricité en France, XI^e Colloque : *La nationalisation de l'électricité en France : nécessité technique ou logique politique ?*, Paris, 3-4 avril 1996.

(21) B. PUDAL, *Prendre parti. Pour une sociologie historique du P.C.F.*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1989, p. 82 ; J.-P. BRUNET, *Histoire du socialisme en France*, Paris, P.U.F., 1989, p. 56 ; S. BERSTEIN, *Histoire du parti radical*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1980, t. I, p. 289.

(22) B. PUDAL, *Prendre parti*, *op. cit.*, p. 42. La proportion d'employés aux écritures et de commerce est calculée parmi les membres du Comité central.

employés dans chaque parti se mesure mieux en le comparant à la catégorie socio-professionnelle dominante du parti : 43 % d'ouvriers parmi les parlementaires communistes, 33 % de professions libérales et cadres supérieurs chez les députés socialistes, et 53 % de professions libérales et journalistes chez les parlementaires radicaux. L'arithmétique sociale voudrait donc que le projet nationalisateur fût apparu d'abord au Parti communiste, et non à la S.F.I.O.

Peut-être l'évolution de la fédération C.G.T. des employés de banque donne-t-elle une explication du phénomène. Comme l'ensemble de la C.G.T., elle a connu une forte croissance au moment du Front populaire. La branche « employés » de la C.G.T., unitaires et confédérés confondus, est passée de 13 350 adhérents en 1935 à 163 300 en 1937, soit une multiplication par douze, alors que dans le même temps les effectifs C.G.T. quintuplaient (23). Il est possible que ce saut quantitatif ait entraîné un changement qualitatif. Dès l'automne 1936, Christian Pineau, l'un des signataires pour la C.G.T. de la convention collective de travail dans les banques adoptée au mois de juillet, a montré la mutation du syndicalisme employé :

Il a fallu un irrésistible mouvement de masse, déclenché en dehors d'eux (les syndicats), pour faire sortir les Employés de leur sordide isolement. Alors, sans transition appréciable, les syndicats se gonflèrent, l'union fut réalisée entre tous les éléments conscients du personnel. Le problème des Employés de banque se posa sur le plan social à partir du moment où les Employés de banque existèrent en dehors des Banquiers (24).

C'est dans le même article que Christian Pineau développa la thèse de « l'employé de banque, fonctionnaire de la nation ». En mai-juin 1936, dans la mesure où une grève générale dans les banques pouvait conduire à « la suspension de la vie économique nationale » et risquer de compromettre l'existence du gouvernement, les syndicats avaient empêché que les grèves ne s'étendent aux banques (25). Ce « rôle social », ce « devoir » de l'employé de banque, comme l'écrivait Christian Pineau, lui donnait des « droits ». L'État, notamment, avait « le devoir de garantir le statut des Employés de banque ». S'adressant plus à l'État qu'aux banquiers, le syndicaliste proposait d'échanger une auto-limitation du droit de grève contre l'octroi d'un statut. Par un concours singulier de circonstances, — l'effet d'entraînement dû au succès du Front populaire, l'affirmation consécutive des employés dans le cadre de la négociation de la convention collective, et le refus peu commun que les syndicats avaient opposé à la grève —, une nouvelle définition sociale de l'employé de banque se dessinait. Du salarié « fonctionnaire de la nation » et disposant d'un « statut », à la nationalisation, il n'y avait

(23) A. PROST, *La C.G.T...*, op. cit., p. 53 et 200.

(24) C. PINEAU, « L'employé de banque, fonctionnaire de la nation », *Banque*, novembre 1936, p. 444-446.

(25) Sur les relations du travail dans les banques en 1936-1938, cf. C. ANDRIEU, *La Banque sous l'Occupation. Paradoxes de l'histoire d'une profession, 1936-1946*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1990, p. 91-115.

qu'un pas. Comme l'exprima clairement la Conférence nationale des employés de banque en mai 1937, l'intérêt corporatiste n'était donc pas absent de « l'intérêt général » défini par le projet nationalisateur :

Mais le principe même d'un statut n'est pas compatible avec l'organisation bancaire actuelle ; c'est pourquoi, consciente de l'intérêt des employés de banque qui se confond en l'espèce avec l'intérêt général, la Conférence Nationale s'est prononcée A L'UNANIMITÉ en faveur de la « Nationalisation du Crédit », et a mis sur pied, sans délai, un organisme spécialement chargé d'en poursuivre la réalisation (26).

Assez curieusement, le porte-parole et leader de ce mouvement syndical était issu de la bourgeoisie et appelé lui-même à en faire partie. Fils d'un colonel et beau-fils de Giraudoux, Christian Pineau était licencié en droit et diplômé de l'École libre des Sciences politiques (27). Cette rencontre et cette alliance entre une éducation bourgeoise et une pression sociale se trouvaient évidemment plus répandues à la S.F.I.O. et chez les confédérés qu'auprès des communistes.

Les laboratoires de la pensée d'avant-garde

Avant d'apprécier l'effort conceptuel qui fut nécessaire pour arriver à la définition de la nationalisation des banques, le repérage des lieux et des auteurs mettra en lumière le théâtre de la création intellectuelle. Personnalités marquantes, bureaux d'études, colloques internationaux et nouvelles revues ont conjugué leurs effets pour aboutir au changement doctrinal. Le tableau ci-après (p. 162-163) illustre la constitution de ce réseau de relations.

Léon Blum, tacticien et penseur de la nationalisation

En 1933-1934, un révisionnisme a chassé l'autre à la S.F.I.O. : après que la scission eut été prononcée entre les socialistes et les néo-socialistes, les thèses nationalisatrices ont pris la place qu'aurait occupée le planisme des néo-socialistes si ces derniers l'avaient emporté au Congrès de Paris de juillet 1933.

Jusqu'en janvier 1934, Léon Blum, alors président du groupe socialiste de la Chambre, a bataillé contre les « néos » de Marcel Déat. Ceux-ci, tout en se prononçant pour la participation au gouvernement du Cartel des gauches, avaient adopté le schéma d'une économie dirigée par un État fort et obéissant à un plan, suivant le modèle « planiste » tracé par le Belge Henri de Man. Le slogan « Ordre,

(26) « La Conférence Nationale des Employés de Banque », 8-9-10 mai 1937, *Banque*, juin 1937, p. 253-256.

(27) J. RAYMOND, « Christian Pineau », in J. MATRON (dir.), *Dictionnaire biographique du Mouvement ouvrier français, 1914-1939*, Paris, Les Éditions Ouvrières, t. 38, 1990.

Autorité, Nation » que l'un de leurs leaders lança en juillet 1933 « épouvanta » Léon Blum. A la suite d'une ultime indiscipline de vote à la Chambre, les « néos » furent exclus de la S.F.I.O. et fondèrent en novembre de la même année le Parti socialiste de France (28).

La menace interne qu'avait constituée le courant planiste jusqu'à la scission, puis la concurrence externe que le nouveau parti représenta pour la « Vieille Maison » obligèrent Léon Blum à combattre la thèse centrale du P.S.F. Les raisons tactiques de son opposition au Plan furent au moins aussi importantes que les motifs théoriques, car, sur le fond, il hésitait. La série d'articles qu'il écrivit dans *Le Populaire* en janvier 1934 sous le titre global « Au-delà du réformisme » laissa paraître son incertitude. Tout en repoussant comme une forme de « capitalisme d'État » les socialisations partielles proposées dans le Plan du Travail du Parti ouvrier belge dont Déat faisait son modèle, Léon Blum termina néanmoins en soulignant la « puissance révolutionnaire » de ce même Plan (29).

Le flou doctrinal aurait peut-être perduré si l'émeute du 6 février 1934 n'avait causé un électrochoc à la gauche. Prévu pour le 10 février, le Congrès socialiste fut repoussé au mois de mai, ce qui donna le temps à Léon Blum de préparer à la fois la reprise en mains du parti et sa reconquête intellectuelle. A ses yeux, après « l'émeute fasciste du 6 février », le Parti devait se considérer comme « en état de mobilisation permanente ». Il atteignit son but : sa motion recueillit une majorité écrasante, et, sans que le fait fût souligné, elle amorça une révision doctrinale en plaçant dans les « mesures initiales » la « socialisation du crédit » et d'autres socialisations, et en saluant l'ébauche de plan que la C.G.T. venait de publier, qui prévoyait la « nationalisation du crédit et le contrôle des banques » (30).

Pour se distinguer du planisme néo-socialiste qui semblait renoncer à la révolution, la motion de 1934 précisa bien que ces mesures ne représentaient « qu'un point de départ vers la réalisation du socialisme ». Tandis qu'à l'opposé, une motion rivale qui maintenait comme préalable à toute action l'établissement de la dictature du prolétariat fit ressortir la position médiane de la motion Blum. Comme Jaurès, et comme en 1919 où il avait déjà fait accepter l'introduction des nationalisations, celle des banques comprises, dans le programme de la S.F.I.O., Léon Blum s'efforçait de réaliser la synthèse entre la réforme et la révolution.

Sans revenir sur la nouvelle orientation, le Congrès socialiste suivant, tenu en juin 1935, ne l'appuya pas non plus. La motion Lebas reprit la revendication nationalisatrice, mais noyée dans un discours intemporel d'où le moment de la nationalisation — avant ou après la révolution — ne ressortait pas clairement (31).

(28) Cf. G. LEFRANC, *Le mouvement socialiste sous la III^e République 1920-1940*, Paris, Payot, 1977, p. 294-306.

(29) Cf. L. BLUM, « Au-delà du réformisme », *Le Populaire*, 4, 5, 6, 17, 18, 19, 21, 22, 25, 26 janvier 1934. Ces articles sont reproduits dans J.-F. BIARD, *Le socialisme devant ses choix. La naissance de l'idée de Plan*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985, 309 p.

(30) Motion du Comité confédéral national, 21-22 février 1934, reproduite dans G. LEFRANC, *Histoire du Front populaire*, Paris, Payot, 1974, p. 465-466.

(31) *Congrès du Parti socialiste S.F.I.O., 9-12 juin 1935, Compte rendu sténographique*, Paris, Librairie Populaire, 1935, p. 552-555.

**LE RÉSEAU DES CONCEPTEURS DE LA NATIONALISATION
DU CRÉDIT ET DES BANQUES**

Nom	Bur. d'ét. C.G.T.	Conf. Genève	I et A	Fin. pub.	B et B	Et. Soc.	C.E.T. C.G.T.
	1934-35	1936	1936-37	1937-39	1937-39	1938-39	1938-39
C.G.T.							
René Belin		*					*
Gaston Cusin		*					
A. Dauphin-Meunier	*	*			*		*
Francis Delaisi	*	*					*
Hyacinthe Dubreuil		*					
Jean Duret	*	*					*
Robert Lacoste		*		*			
Lucien Laurat	*	*	*				*
Georges Lefranc	*	*					
Henri Montet				*			
Christian Pineau					*		*
Jean Sadrin				*			
Jacques Samama	*						
Ludovic Zoretti	*	*					
S.F.I.O.							
Edgard Milhaud		*					
François Moch						*	
Jules Moch						*	
Albert Monceau						*	
Francis Netter					*	*	*
André Philip		*			*		*

LA NATIONALISATION DES BANQUES SOUS LA III^e RÉPUBLIQUE

Suite

Nom	Bur. d'ét. C.G.T.	Conf. Genève	I et A	Fin. pub.	B et B	Et. Soc.	C.E.T. C.G.T.
	1934-35	1936	1936-37	1937-39	1937-39	1938-39	1938-39
S.F.I.O.							
Louis Vallon						*	
Victor Simsen				*		*	*
Radical Indép.							
Maurice Montel							*
Prof. intell.sup							
Étienne Antonelli	*						
Claude Bonnier	*						
René Cassin	*						
Jacques Duboin	*						
P. Grunebaum-Ballin	*						
Pierre Le Brun							*
Paul Mantoux	*						
Sainte-Laguë	*						
François Simiand	*						

Cercles de réflexion : Bureau d'études de la C.G.T., 1934-35.

Conférence internationale des Plans du Travail, 17-19 avril 1936.

Conseil économique du travail de la C.G.T., 1938-39.

Idée et Action, mensuel, juin 1936-mai 1937.

Finances publiques, mensuel, juillet 1937-juillet 1939.

Banque et Bourse, mensuel, août 1937-juillet 1939.

Études socialistes, bimestriel, août 1937-juillet-août 1939.

N.B. Ce tableau traite de la seule nationalisation du crédit et des banques. Il ne montre donc pas les écrits généraux sur les nationalisations, comme par exemple les articles de Léon Blum de 1934 et 1935.

C'est Léon Blum qui confirma son rôle de direction intellectuelle en faisant la théorie de la nationalisation. A travers une série d'articles parus en juillet et en août 1935 dans *Le Populaire*, il élucida pour les militants une notion qui paraissait obscure à beaucoup. A cette date seulement, à un moment où la S.F.I.O. était unie et où le Rassemblement populaire exigeait de chaque partenaire qu'il se situe clairement, les prises de position tactiques ou conjoncturelles des années 1933-1934 ont reçu le renfort de la construction théorique.

L'action pionnière et continue de la C.G.T.

Si la pédagogie de Léon Blum a eu une influence déterminante sur l'évolution de la S.F.I.O., elle a bénéficié au départ des travaux de la C.G.T., et, compte tenu de son caractère général, elle n'a pu approfondir la question spécifique de la nationalisation du crédit et des banques. C'est la C.G.T., au contraire, qui a donné l'impulsion initiale en février 1934 et qui a mené la réflexion sectorielle jusqu'à son terme, en mars 1939.

Le tableau des cercles de réflexion qui conçurent le projet de nationalisation des banques fait ressortir la prédominance de la C.G.T. : non seulement elle encadre la période, mais elle la jalonne avec l'organisation de congrès et la création de revues. En hommes également, l'apport de la C.G.T. est important, puisque la moitié de ceux que l'on peut considérer à des degrés divers comme les inventeurs de la nationalisation des banques sont issus de la Confédération. L'ensemble de ce milieu idéologiquement créatif ne réunit d'ailleurs qu'une trentaine de personnes, presque exclusivement parisiennes.

1934 est l'année de départ de la réflexion cégétiste sur la nationalisation. Le 21 février, le Comité confédéral national adopte une motion qui préconise « la nationalisation du crédit » et « le contrôle des banques ». C'est ce texte que Léon Blum désigne sous le nom de « Plan de la C.G.T. » au congrès du Parti socialiste du mois de mai suivant. En mai également, la C.G.T. met sur pied un Bureau d'études chargé de rédiger un Plan inspiré du plan belge de décembre 1933. Sous le nom de Plan du Travail, il est adopté par la C.G.T. en octobre 1934, et, remanié, il sera publié par la confédération en septembre 1935, sous le titre de *Plan de rénovation économique et sociale* (32). A cette date, la C.G.T. continue de se prononcer pour une nationalisation qui est en fait une direction du crédit, et pour un simple contrôle des banques, qui exclut leur nationalisation.

L'arrivée du Front populaire au pouvoir tarit la veine inventive du Bureau d'études et en disperse les membres. C'est seulement en 1938, en retrouvant sa situation oppositionnelle, que la C.G.T. reprend le travail programmatique : elle constitue un Conseil économique du travail un peu à l'image du Bureau d'études, et publie en mars 1939 *Le Plan de la C.G.T.* Ce document est le premier et unique texte de l'avant-guerre qui annonce une nationalisation des banques

(32) L. JOUHAUX, *Le Plan de rénovation économique et sociale*, Édition de la C.G.T., s.d. (1935), 39 p.

distincte de celle du crédit (33). Les banques de dépôts sont les seules visées, à l'exclusion des banques d'affaires.

D'un plan à l'autre, de 1934 à 1939, un durcissement idéologique s'est donc produit avec l'affinement des notions. Il correspond aussi à un rétrécissement du recrutement des instances de réflexion. Les intellectuels, universitaires ou juristes qui faisaient partie du Bureau d'études ne se retrouvent pas dans le Conseil économique du travail. En 1938-1939, dans un climat de débâcle sociale, la C.G.T. ne réunit plus autour d'elle, pour la recherche programmatique, que ses propres permanents.

Deux hommes-clés ressortent de la période : Achille Dauphin-Meunier et Christian Pineau, deux cadres de banque. Agé de trente ans en 1936, Achille Dauphin-Meunier est alors président du syndicat C.G.T. des cadres supérieurs de banque. Ayant été employé de banque dès l'âge de seize ans, il a poursuivi des études tout en travaillant et en militant (34). C'est comme syndicaliste et auteur de plusieurs ouvrages d'histoire et de pratique bancaire que le ministre des Finances du Front populaire l'a appelé en 1936 à la commission para-ministérielle chargée de préparer la réforme de la Banque de France. Achille Dauphin-Meunier fit partie des deux instances d'études créées par la C.G.T. dans cette période, mais en 1938-1939, la cheville ouvrière en est devenue Christian Pineau.

Comme nous l'avons vu, Christian Pineau s'est fait connaître en juin-juillet 1936 en menant pour la C.G.T. la négociation sur la nouvelle convention collective du travail dans les banques. Agé de trente-deux ans, il était alors cadre moyen à la Banque de Paris et des Pays-Bas. Secrétaire adjoint de la fédération C.G.T. de Banque et de Bourse et rédacteur en chef de la revue cégétiste de même nom depuis 1937, il fut licencié par son employeur au lendemain de la grève du 30 novembre 1938. Nommé alors secrétaire du Conseil économique du travail, il va jouer un rôle déterminant dans le passage de la notion de contrôle à celle de nationalisation des banques.

La dynamique des conférences internationales

La C.G.T. ne se contente pas de réunir dans l'ombre des têtes pensantes chargées de rédiger les documents que le Comité confédéral national avalisera, elle organise également des colloques destinés à faire progresser la réflexion. En 1934, 1936 et 1937, trois « conférences internationales des Plans du Travail » réunissent des socialistes et des syndicalistes belges, suisses et français. La première, qui a lieu en septembre 1934, et la troisième, en octobre 1937, se tiennent dans le centre culturel de l'abbaye cistercienne de Pontigny. L'animateur du lieu, Paul Desjardins, l'a ouvert aux représentants du mouvement syndical depuis qu'en 1929 la lecture d'*Au-delà du marxisme*, d'Henri de Man, lui a révélé sa

(33) « Le Plan de la C.G.T. », *La Voix du Peuple*, mars 1939, p. 137-151. Ce plan a également été édité sous forme de brochure.

(34) J. MAITRON, « Achille Dauphin-Meunier », in J. MAITRON (dir.), *Dictionnaire...*, op. cit., t. 24, 1985.

vocation sociale, de sensibilité planiste (35). Le premier Plan du travail adopté par la C.G.T. au mois d'octobre 1934 a été mis au point dans ce cadre inspiré par le christianisme médiéval.

Mais pour ce qui concerne le secteur bancaire, c'est la deuxième conférence internationale, réunie à Genève du 17 au 19 avril 1936, qui a joué le rôle principal (36). Avec pour thème la nationalisation du crédit, elle a rassemblé soixante-cinq participants dont la liste donne un aperçu de l'intelligentsia européenne planiste et peu ou prou nationalisatrice de l'avant-guerre. La délégation belge était conduite par Henri de Man, alors ministre en exercice des Travaux publics et de la Résorption du chômage. La Suisse était représentée par Hans Oprecht notamment, dirigeant socialiste et secrétaire de la Fédération suisse du personnel des services publics. Dans ce pays comme en Belgique, la principale confédération syndicale et le Parti socialiste avaient adopté un Plan, en 1933 et 1935 respectivement.

Mais ce furent les Anglais et les Français qui dominèrent la discussion. Le penseur travailliste G.D.H. Cole était venu, accompagné de Hugh Gaitskell, le futur ministre des Finances du cabinet Attlee de 1950. Du côté français, Georges Lefranc avait fait venir ses camarades du Bureau d'Études de la C.G.T. : le secrétaire général de la C.G.T., Léon Jouhaux, le secrétaire René Belin, Robert Lacoste, secrétaire général de la Fédération des fonctionnaires, Achille Dauphin-Meunier, le spécialiste français de la question, Gaston Cusin, receveur des douanes et futur sous-chef de cabinet du ministre Vincent Auriol, Jean Duret et Lucien Laurat, économistes autodidactes et chargés d'enseignement à l'Institut supérieur ouvrier, Ludovic Zoretti, professeur à la Faculté des Sciences de Caen et secrétaire de la Fédération C.G.T. de l'Enseignement. À côté de ce groupe homogène, André Philip, professeur de droit et alors candidat socialiste à la députation dans le département du Rhône, allait constituer le pivot de la discussion (37).

Comme on le verra plus loin, la déclaration adoptée à l'issue de ces débats fut confuse et peu utilisable dans la pratique, mais la rencontre des militants ne fut pas vaine. Elle a raffermi leur conviction dans la commission du colloque, et enrichi leur réflexion. Les approximations et les incohérences qui ont émaillé leurs propos peuvent faire sourire rétrospectivement, mais elles font aussi partie de la phase de recherche qui accompagne la mise en forme d'une idée neuve, et, à ce titre, constituent un élément de l'histoire intellectuelle.

(35) Cf. H. DE MAN, *Au-delà du marxisme*, Bruxelles, L'Églantine, 1927, 434 p. ; et A. HEURGON-DESJARDINS, *Paul Desjardins et les décades de Pontigny. Études, témoignages et documents inédits*, Paris, P.U.F., 1964, p. 217-222.

(36) Conférence internationale des Plans du Travail, Genève, 17, 18, 19 avril 1936, *La nationalisation du crédit*, Paris, Centre confédéral d'éducation ouvrière, s.d. (1936), 51 p.

(37) L'itinéraire d'André Philip a été retracé par L. PHILIP, *André Philip*, avec témoignage de L. HAMON, Paris, Beauchesne, 1988, 326 p.

L'appui de quatre nouvelles revues

L'arrivée au pouvoir du Front populaire a donné un nouvel élan aux publications de la gauche. Dans l'effervescence, quatre nouvelles revues se constituèrent comme les vecteurs de l'idée nationalisatrice, trois d'entre elles émanant de la C.G.T. et la quatrième d'un groupe de socialistes. Les unes comme les autres présentèrent la face publique de cercles de réflexion qui se recoupaient partiellement.

Dès l'été 1936, Lucien Laurat créa *Idée et Action* pour succéder à *Combat marxiste* qu'il avait fondé lors de son entrée à la S.F.I.O. en 1933. Sur les dix numéros qui parurent de juin 1936 à mai 1937, six présentèrent un article sur les nationalisations, dont un portait sur « Le crédit : du contrôle à la nationalisation » (38). Au ministère des Finances, le Syndicat général de l'administration centrale (C.G.T.) fit paraître *Finances Publiques*, « revue de doctrines et d'études financières », dont douze numéros se succédèrent de juillet 1937 à juillet 1939. D'orientation moins nettement nationalisatrice qu'*Idée et Action*, la revue des fonctionnaires du ministère n'en présenta pas moins cinq articles partisans de la « réforme du crédit » et du « contrôle des banques ».

Mais l'événement fut la création de la revue *Banque et Bourse*, en août 1937. Cette « revue mensuelle de technique bancaire et de défense professionnelle », organe de la fédération C.G.T. des employés de banque dont Christian Pineau était le secrétaire adjoint, mena la campagne pour la nationalisation du crédit. Dans le numéro d'octobre 1938, Christian Pineau signa un article circonstancié sur la mesure, qui fut diffusé après quelques modifications sous forme de brochure (39). Cet article fut décisif, car l'auteur y posait les prémisses d'une définition de la nationalisation des banques. De fait, six années plus tard, certains passages du texte furent versés sans changement dans l'exposé des motifs du projet de loi de nationalisation des banques.

Si la fondation de *Banque et Bourse* s'avéra avec le temps un événement intellectuel, elle fut d'abord un fait politique, comme conséquence d'un conflit survenu au sein de la revue *Banque*. Créée en 1926 à l'époque de la prospérité, *Banque* avait pour rédacteur en chef le directeur de l'École spéciale de préparation aux banques. La revue professait alors un libéralisme raisonné, qui ne l'empêchait pas d'ouvrir ses colonnes à des opinions contraires. En 1928-1929 par exemple, elle avait donné la parole à quelques réglementaristes.

Mais sous l'effet de la crise économique et devant la multiplication des interventions de l'État, *Banque* durcit sa position. A partir de 1931, « l'intrusion des pouvoirs publics dans la surveillance des banques » fut régulièrement dénoncée sans que désormais la partie adverse pût s'exprimer. Curieusement, la constitution du Rassemblement populaire en juillet 1935 renversa la situation : pendant deux ans, jusqu'en juin 1937, la revue apparut comme le porte-parole officieux

(38) Article signé JEANPIERRE, *Idée et Action*, « revue mensuelle du mouvement socialiste et syndicaliste international », septembre 1936, p. 23-25.

(39) C. PINEAU, « Nationalisation du crédit », *Banque et Bourse*, octobre 1938, p. 91-110.

de la C.G.T. Achille Dauphin-Meunier, puis Christian Pineau à partir de novembre 1936, en devinrent les collaborateurs réguliers.

Un dernier virage fit éclater la revue. Profitant de ses difficultés financières, l'Union syndicale des banquiers de Paris et de la province l'acheta pour la faire taire. Dans l'été 1937, *Banque* passa ainsi de la rive gauche à la rive droite, vint prendre domicile dans les locaux de l'Union patronale, et changea son rédacteur en chef pour un directeur-rédacteur en chef, le délégué général du syndicat patronal. Estimant que la revue avait perdu « l'indépendance qui en avait fait l'importance et l'intérêt », Achille Dauphin-Meunier et Christian Pineau partirent fonder *Banque et Bourse*, organe officiel de la fédération C.G.T. de même nom.

Dans les publications qui militèrent pour la nationalisation dans les dernières années de l'avant-guerre, une quatrième revue émerge, extérieure à la C.G.T., mais dont l'inspiration et les auteurs étaient proches. Fondée en janvier 1938 par l'U.T.S. (l'Union des Techniciens Socialistes), *Études Socialistes* fit paraître dix numéros jusqu'en juillet 1939. Comme *Banque et Bourse*, *Études Socialistes* est née d'une scission conflictuelle. Créée en 1934, l'U.T.S. était issue du Groupe polytechnicien d'études collectivistes (G.P.E.C.), qui lui-même s'était formé au départ comme une tendance organisée du Centre polytechnicien d'études économiques, plus connu sous le nom de X-Crise (40). Jules Moch raconte que lui et son frère François furent « vite repus » des débats d'X-Crise, qui « partaient du principe sous-entendu que le régime existant était le seul viable » (41). Autour des frères Moch se regroupèrent bientôt les socialistes du G.P.E.C., dit aussi l'Anti-Colson, avec parmi eux Francis Netter et Louis Vallon (42).

Travaillant « avec le zèle de la foi » à l'étude des réformes sociales et des nationalisations, *Études Socialistes* ne bénéficia pas cependant de la caution officielle du parti, l'appareil craignant que les « techniciens socialistes » ne constituent une « technocratie » qui risquerait de « perdre contact avec les militants de base » (43). La S.F.I.O. se révéla à cette occasion moins portée à l'innovation que la C.G.T., mais la revue y gagna vraisemblablement en liberté d'expression. Quatre numéros sur dix présentèrent des analyses théoriques sur le crédit et la monnaie en économie socialiste.

L'invention de l'idée de nationalisation des banques s'accomplit ainsi dans un milieu restreint de militants de divers cercles. Se connaissant partiellement entre eux, fréquentant souvent les mêmes colloques et écrivant dans les mêmes revues, ils formaient un réseau d'idéologues créatifs. Leur volonté déterminée n'empêcha pas leur réflexion débutante d'errer dans le vague et la contradiction.

(40) Cf. G. BRUN, *Technocrates et technocratie en France (1914-1945)*, Paris, Albatros, 1985, p. 33-35 ; et, présenté par le même, Centre Polytechnicien d'Études Économiques, *X-Crise : de la récurrence des crises économiques*, Paris, Economica, 1982, 300 p.

(41) J. MOCH, *Une si longue vie*, Paris, Robert Laffont, 1976, p. 81.

(42) Cf. Louis Vallon *ou la politique en liberté*, textes réunis et présentés par G. BRUN, Paris, Economica, 1986, 280 p.

(43) Cf. M. DACOSTA, « Que devient l'U.T.S. ? », *Études socialistes*, juillet-août 1939.

Les tâtonnements de l'avancée conceptuelle

Un point commun relie les nationalisateurs des années trente, la soif de rationalité. De l'aggravation des incohérences économiques et des disparités sociales entraînée par la crise les réformateurs ont déduit la « faillite » du régime « libéral » et la nécessité de mettre en place un nouvel ordre économique, à la fois rationnel et moral. Mais en dehors de ce principe commun, la question des modalités et même des finalités de la nationalisation resta ouverte jusqu'en 1939. La guerre surprit les militants avant qu'ils n'aient tranché la question.

La recherche d'une économie rationnelle

La mécanique rationnelle de l'économie « dirigée » ou « planée » — distincte de l'économie planifiée soviétique — parut la solution. Comme on l'a vu, la C.G.T. fut le principal organe de propagande du plan. Elle publia presque chaque année des publications sur ce thème : en 1934, *La C.G.T. présente un plan de rénovation économique*, en 1935, *Le Plan de rénovation économique et sociale*, en 1936, *Actualité du Plan*, et en 1939, *Le Plan de la C.G.T.* (44). La S.F.I.O. de son côté ne put jouer le même rôle puisqu'elle avait récusé le plan pour des raisons tactiques en 1933-1934. Mais ses programmes d'action de 1934 et 1937 se référèrent explicitement au plan de la C.G.T. C'est le même Léon Blum qui, après avoir rejeté le plan sous les formes définies par Marcel Déat, inclut des références planistes dans les motions de politique générale du Parti socialiste.

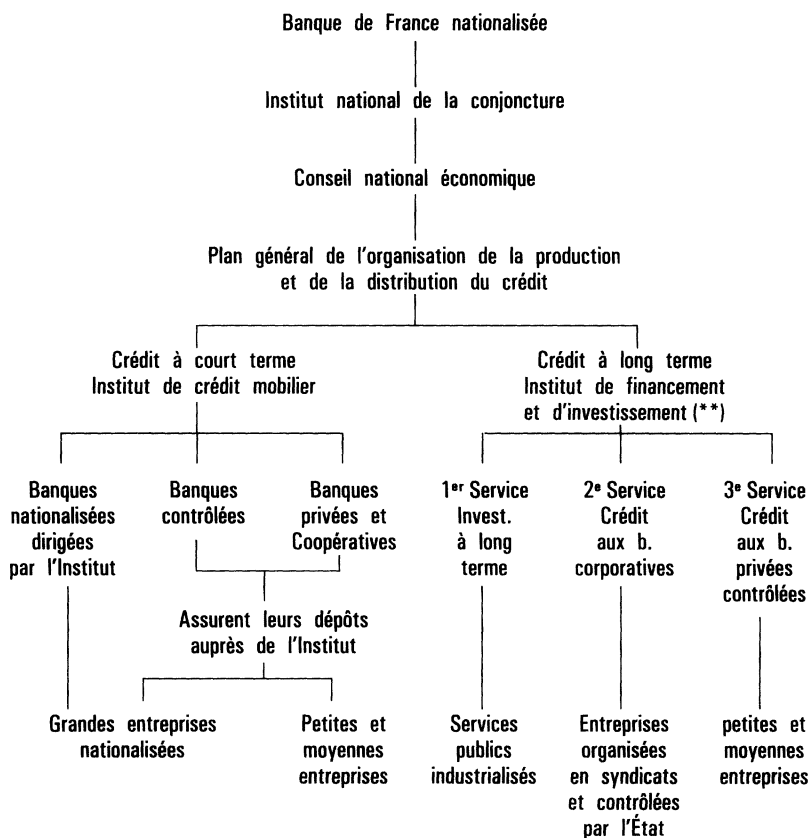
Si le plan fournissait le cadre général de l'économie rationalisée, les nationalisations en découlaient puisque les entreprises obéiraient désormais à des directives d'ensemble. Pour le secteur bancaire, les deux grands rationalisateurs/nationalisateurs furent André Philip à la S.F.I.O. et Christian Pineau à la C.G.T. L'un comme l'autre appliquèrent leur esprit de géométrie à l'espace monétaire et bancaire en dressant le schéma d'une nouvelle organisation bancaire.

Le pionnier en la matière fut André Philip. Il développa sa pensée en 1936, à la conférence internationale des Plans du Travail, puis dans un livre édité par le Parti socialiste, *La toute-puissance bancaire et la nationalisation du crédit* (45). Fondé sur la logique, son projet de refonte du système bancaire peut sans difficulté être représenté selon un schéma visuel, symétrique de surcroît :

(44) C.G.T., Conseil économique du travail, *La C.G.T. présente un plan de rénovation économique*, Paris, Impr. l'Émancipatrice, s.d. (le plan est daté du 6 octobre 1934), 4 p. ; L. JOUHAUX, *Le plan de rénovation...*, op. cit. ; C.G.T., *Actualité du Plan*, Paris, 1936, 39 p. ; C.G.T., *Le Plan de la C.G.T.*, op. cit.

(45) A. PHILIP et A. MONCEAU, *La toute-puissance bancaire et la nationalisation du crédit*, avant-propos de J. MOCH, Paris, Éd. du Parti socialiste S.F.I.O., 1936, 100 p.

Graphique I – LA NATIONALISATION DU CRÉDIT VUE PAR ANDRÉ PHILIP EN 1936 (*)

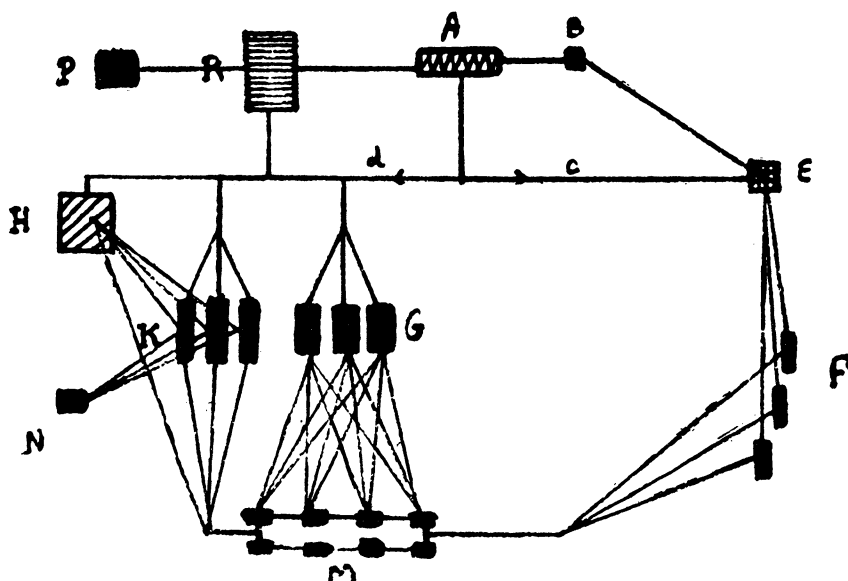


(*) Schéma réalisé d'après l'intervention d'André Philip à Genève, le 17 avril 1936.

(**) L'Institut de financement et d'investissement est réalisé à partir de la fusion et de la nationalisation de la Banque de Paris et des Pays-Bas et de la Banque de l'Union parisienne.

Si André Philip avait en vue dès 1936 un « plan général d'organisation économique » et une « réorganisation générale du régime du crédit », c'est Christian Pineau qui manifesta le plus nettement sa volonté rationalisatrice dans l'article décisif qu'il publia sur la nationalisation du crédit en octobre 1938, dans *Banque et Bourse*. Il dressa d'abord lui-même le « schéma d'une organisation bancaire nationalisée » :

Graphique II — SCHÉMA D'UNE ORGANISATION BANCAIRE NATIONALISÉE



- | | |
|---|---|
| A : Banque centrale (Office central) | H : Institut de moyen terme |
| B : Institut de conjoncture | K : Banques corporatives |
| c : Secteur contrôlé | M : Réseau de banques locales |
| d : Secteur nationalisé | N : Sociétés de caution mutuelle |
| E : Office de contrôle | P : Chèques Postaux |
| F : Banques d'affaires | R : Caisse des Dépôts et Consignations |
| G : Banques de dépôts | |

Schéma inclus dans l'article de Christian PINEAU, « Nationalisation du crédit », *Banque et Bourse*, octobre 1938, p. 108.

En terminant son article sur la nationalisation du crédit, Christian Pineau se félicita de ce que le « nouveau système » allait assurer une « distribution rationnelle du crédit à court, moyen et long terme ». La Banque de France, « cerveau du système », assistée d'un « Institut de Conjoncture », serait chargée de répartir le crédit de façon à satisfaire les besoins du « plan de production ». Le risque bancaire étant « pratiquement supprimé », « une erreur d'appréciation au sommet du système ou d'application à la base » pourrait encore se produire, mais elle n'aurait pas de conséquences graves. Dans ce schéma d'une économie scientifiquement dirigée, « la notion de risque étant supprimée, seule subsiste la notion d'utilité, c'est-à-dire l'intérêt général ». Et l'auteur de l'article de conclure comme à l'issue d'une démonstration mathématique : « Nous avons réalisé la Nationalisation du Crédit ».

Quelques mois plus tard, la C.G.T. publia une brochure sur la nationalisation du crédit qui résumait l'article de Christian Pineau et l'illustrait d'un organigramme du crédit nationalisé (46). Cet usage répété du schéma, sur un mode littéraire chez André Philip et figuratif à la C.G.T., répondait aux nécessités de la pédagogie et de la propagande, mais il satisfaisait aussi les désirs de la raison.

Graphique III – LA NATIONALISATION DU CRÉDIT

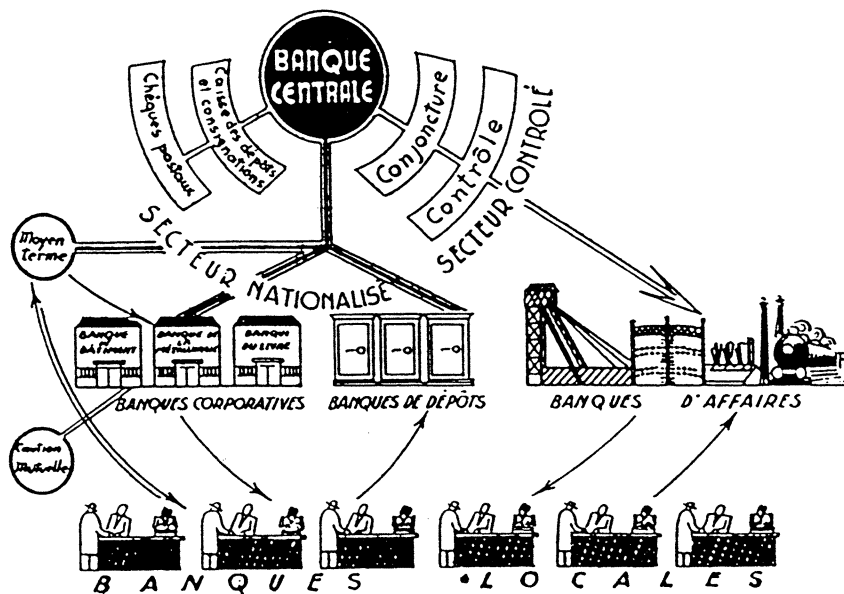


Schéma paru dans : C.G.T., Conseil économique du travail, *La nationalisation du crédit*, s.d., [1939], 4, in-16°, 16 p.

Des définitions diverses de la nationalisation

S'il est devenu évident, depuis 1945, que la nationalisation implique le transfert du capital à l'État, il n'en était pas de même avant la guerre, et particulièrement dans le secteur bancaire. Deux obstacles se dressaient qui contribuaient au flou des définitions. D'un côté, l'existence d'un institut d'émission qui jouait en même temps le rôle d'une banque centrale laissait espérer à certains qu'une ferme direction du crédit opérée par ce canal suffirait à réaliser la « nationalisation du crédit ». Dans cette hypothèse, la nationalisation des banques ne s'imposait peut-être pas, à la différence de celle des « industries-clés », qui, n'étant pas liées à un holding central, figuraient au premier rang des nationalisables.

À côté de cette situation de fait, les esprits même les plus nationalisateurs semblent avoir opposé une certaine résistance à l'idée de nationaliser les banques.

(46) C.G.T., Conseil économique du travail, *La nationalisation du crédit*, s.d. (1939), 16 p.

La question se pose déjà face au silence des parlementaires de la III^e République. Mais qu'un militant de la nationalisation comme Jules Moch ne donne aucun exemple tiré du secteur bancaire dans un article publié dans *Études socialistes* et intitulé « Qu'est-ce qu'une nationalisation ? » surprend plus encore (47). La manière presque subreptice avec laquelle la C.G.T. a, en 1939, accepté la nationalisation des banques de dépôts, et d'elles seules, confirme cette impression que les banques jouissaient d'une certaine intangibilité.

Il n'y a pas lieu de supposer que les moyens d'influence de la « toute-puissance bancaire » se soient étendus au milieu nationalisateur, mais plutôt de considérer la peur — aujourd'hui disparue — de déclencher une panique des déposants, un krach bancaire irrépressible, en portant atteinte au capital des banques. L'exemple américain de 1933 et les paniques localisées qui étaient survenues en France en 1930 et 1931 étayaient ces craintes. En décembre 1945, le gouvernement provisoire fera voter la loi de nationalisation un dimanche, pour parer à toute éventualité.

Il fallut donc d'abord distinguer entre la nationalisation du crédit et celle des banques. C'est Achille Dauphin-Meunier qui, le premier, établit la séparation des notions. A la conférence de Genève, en avril 1936, il montra comment l'une pouvait se concevoir sans l'autre et inversement. Dans l'Allemagne de Weimar, des banques de « droit public » avaient pratiqué une politique de crédit analogue à celle des banques privées, tandis qu'en Italie fasciste, un contrôle du crédit avait été institué sans que les banques eussent été nationalisées. A l'époque, l'énoncé de ces évidences demandait un effort conceptuel.

C'est également à Genève que les cégétistes et les socialistes présents se mirent d'accord sur la définition de la nationalisation du crédit. A leurs yeux, elle supposait « une mainmise immédiate de la collectivité sur la banque centrale », « la transformation en service public des grands établissements bancaires de crédit à court et à long terme », « un transfert à la collectivité des assurances et des industries-clés », et « un contrôle rigoureux des changes étrangers ». De cet ambitieux programme il ressortait que la nationalisation du crédit, celle des banques et celle des industries formaient un tout indissociable. Pourtant, le vocabulaire employé, dépourvu de précision juridique, laissait ouvert le champ des interprétations. A cette date par exemple, la C.F.T.C. se prononçait aussi pour la transformation en service public des grandes industries, tout en repoussant leur nationalisation.

De fait, le mot « nationalisation » demandait encore à être élucidé. Autant pour un homme comme André Philip, la mesure équivalait au transfert du capital, au « rachat » disait-il, autant pour la C.G.T., la nationalisation pouvait se comprendre de diverses manières. Quand, en octobre 1938, Christian Pineau présenta comme futures nationalisées les banques de dépôts et d'affaires, il leur assigna un conseil d'administration composé de représentants des actionnaires, des déposants ou des souscripteurs d'actions, de l'administration et du personnel. Il s'agis-

(47) J. MOCH, « Qu'est-ce qu'une nationalisation ? », *Études socialistes*, janvier 1938, p. 3-9.

sait donc d'une association du capital, du travail et de l'État, et non d'une nationalisation au sens que la Libération allait donner au mot.

Le flou doctrinal ne fut pas dissipé avant la guerre. En 1939, la C.G.T. parut reculer d'un pas puis avancer de deux à quelques semaines d'intervalle. Au mois de mars, le *Plan de la C.G.T.* retira des nationalisables les banques d'affaires, sans explication, tandis que la brochure intitulée *La Nationalisation du crédit* rétablit non seulement la nationalisation des banques des deux espèces, mais donna, pour les seules banques de dépôts, son sens actuel à la nationalisation : la représentation des actionnaires disparut de leur conseil d'administration, sans autre explication.

Reflets d'une doctrine en gestation, ces tâtonnements n'étaient pas que lexicaux. Les incertitudes du vocabulaire traduisaient celles de la politique, et, plus profondément, révélaient les hésitations qui entouraient le sens à donner aux nationalisations.

Des finalités variables

Dans les années 1930, les nationalisateurs ont hésité à donner une signification socialiste à la politique nationalisatrice : mesure anticrise ou moyen de libération des travailleurs, réforme de structure ou début de l'émancipation de la classe ouvrière, la finalité de la nationalisation est restée indécise faute de recueillir l'unanimité. Tandis que les moralistes et les politiques se référaient à la psychologie sociale et aux valeurs de la démocratie, les ingénieurs et les techniciens de la nationalisation développaient un discours logique fondé sur l'analyse économique. L'opposition a aussi correspondu à une évolution chronologique : avant 1936, à l'époque de la réflexion générale sur l'idée, les humanistes l'emportèrent, puis les technocrates leur succédèrent lorsqu'il s'agit, sous le Front populaire, de bâtir des projets plus concrets.

Jusqu'en 1935, les principaux protagonistes de la nationalisation des banques n'ont pas hésité à en montrer la valeur émancipatrice. Le premier d'entre eux fut André Philip, en 1928. Alors jeune agrégé d'économie politique et professeur à la Faculté de Lyon, il avait découvert avec passion le livre que le socialiste belge Henri de Man avait fait paraître en 1926, *Au-delà du marxisme*, et dont la traduction littérale du titre eût été « De la psychologie du socialisme ». Usant d'un procédé assez rare, André Philip écrivit à la première personne et sous sa signature une version condensée de l'ouvrage, tout en précisant que les opinions exprimées étaient celles d'Henri de Man, qui avait relu le texte avant l'impression. Avec son livre *Henri de Man et la crise doctrinale du socialisme*, André Philip fit connaître en France le révisionnisme belge.

Distinguant à la suite de son maître le « sentiment d'exploitation » né de l'idéal égalitaire et le « sentiment d'oppression » entraîné par l'aliénation au travail, André-Henri Philip de Man voyait dans la volonté de socialisation l'une des réponses à l'oppression vécue. La revendication ne serait qu'une *simple construction intel-*

lectuelle si elle ne puisait sa force dans le désir passionné du travailleur de pouvoir considérer comme siens, de façon ou d'autre, les instruments de production dont il se sert (48).

C'est aussi en réponse aux idées planistes que Léon Blum se prononça en 1934 sur les nationalisations, en soulignant leurs vertus morales et politiques. A ses yeux, les nationalisations prévues par le Parti socialiste belge « ne val[ai]ent pas comme mode de réalisation partielle du socialisme », mais elles « val[ai]ent moralement, psychologiquement, politiquement, en tant qu'elles exalteraient la confiance de la classe ouvrière en elle-même, en tant qu'elles accroîtraient sa force militante et son élan d'entraînement, en tant qu'elles réduiraient la capacité de résistance du capitalisme à la socialisation intégrale » (49). L'année suivante, il répéta que par la nationalisation, « le travailleur se sent rehaussé dans sa dignité virile du fait même qu'il collabore à une production collective dont il est le maître pour sa part de citoyen, au lieu de subir la loi passive d'un patron ou d'une agrégation anonyme de capitaux » (50). « Je ne veux rien exagérer », ajouta-t-il, « mais on trouve déjà dans la nationalisation une petite parcelle de ce sentiment de libération humaine auquel la socialisation révolutionnaire pourra seule fournir sa pleine satisfaction ».

André Philip et Léon Blum n'étaient pas les seuls à parler de « sentiments » à propos de nationalisation. Dans le discours qu'il prononça en septembre 1935 au congrès de la C.G.T., Léon Jouhaux présenta la mesure projetée comme un début « d'émancipation de la classe ouvrière », et, dans le « Plan de rénovation économique et sociale » qu'elle publia au même moment, la C.G.T. affirma à la fois que « la lutte contre la crise pass[ait] par les nationalisations », et que, grâce à elles, « un monde nouveau s'élabor[erait] ».

Fut-ce l'effet de l'approche puis de l'exercice des responsabilités gouvernementales ? Toujours est-il qu'à partir de 1936, la reconnaissance initiale d'un sentiment moteur laissa la place à des spéculations de type technocratique. André Philip lui-même ne parla plus que du « plan général d'organisation économique » et de la « réorganisation générale du régime du crédit », comme si la rationalité de son discours suffisait à le légitimer. Quant à Christian Pineau, tout préoccupé de bâtir le « système moderne d'organisation du crédit » et « l'organisation bancaire rationnelle », il alla jusqu'à se défendre de tout parti pris politique : « nous nous abstenons de lier nos considérations techniques à une idéologie politique quelconque », annonça-t-il en introduction de son article fondateur. Dans le même lignage, le *Plan de la C.G.T.* de mars 1939 évacua l'émancipation des travailleurs et l'avènement du monde nouveau au bénéfice de développements techniques et productivistes. Seule une phrase discrète, perdue dans le document, rap-

(48) (souligné dans le texte). A. PHILIP, *Henri de Man et la crise doctrinale du socialisme*, Paris, Librairie universitaire J. Gamber, 1928, p. 96.

(49) L. BLUM, « Au-delà du réformisme » (X), « Socialisations et socialisme », *Le Populaire*, 26 janvier 1934.

(50) L. BLUM, « Les nationalisations et la condition ouvrière », *Le Populaire*, 3 août 1935. Cet article est le cinquième d'une série de huit parus entre le 10 juillet et le 6 août 1935, sous le titre générique de « Socialisations et nationalisations ».

pela que grâce aux réformes de structure, « la démocratie deviendra maîtresse de ses destinées ».

Si en 1936-1939, l'habillement rationnel et l'argumentation logique ont paru l'emporter, la veine morale et sa dimension psycho-affective ont resurgi à la Libération (51). Dans l'appel « au peuple de France » qu'il lança en novembre 1944, le Parti socialiste ne doutait pas que grâce à « la socialisation des branches maîtresses de l'économie », « le travailleur, libéré de l'oppression capitaliste et conscient d'œuvrer pour le profit commun, contribuer(ait) par un effort libre et joyeux au plein rendement d'une technique désormais au service de l'homme » (52). Du sentiment à l'idée, du savoir au lyrisme, la pensée nationalisatrice a continué d'osciller entre des justifications élémentaires et des justifications sophistiquées, sans qu'apparaisse désormais la défense des intérêts corporatistes.

De l'idée à l'action (1934-1945)

L'idée de nationaliser le crédit évolue donc à différents rythmes et sous diverses formes. Pendant un siècle, depuis le programme des gauches démocratiques et sociales de 1849 jusqu'à 1934, l'idée reste désincarnée (53). Reléguée au magasin des accessoires de la propagande, elle est alternativement montrée et remise en l'état, sans approfondissement. En 1934, tout d'un coup, la conjonction de la crise économique et de la menace fasciste lui donne une utilité : des militants s'en emparent, l'étudient et l'enrichissent jusqu'à bâtir un projet. Mais au bout de cinq années, le schéma n'a pas encore le fini d'un texte applicable, et, surtout, ses dispositions manquent de netteté sur la question essentielle du devenir du capital des entreprises.

Sur le point d'être achevé néanmoins, le projet est pulvérisé par la conjonction de la guerre, de l'Occupation et du régime de Vichy. L'heure a beau être au « socialisme », selon une certaine gauche collaboratrice, les nationalisations n'en sont pas moins rayées de l'horizon politique. Mortes et enterrées pendant plus de trois ans, elles renaissent sous la plume du C.A.S., le Comité d'action socialiste clandestin, en janvier 1943. Publié dans *Le Populaire*, le « programme minimum » prévoit la nationalisation du crédit et des banques (54). Au mois de juillet suivant, André Philip, qui est devenu commissaire à l'Intérieur auprès du Comité français de Libération nationale, soumet au Conseil national de la résistance un

(51) Sur la dimension psycho-affective de la vie politique, cf. P. BRAUD, *Le Jardin des délices démocratiques. Pour une lecture psycho-affective des régimes pluralistes*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1991, 273 p.

(52) Congrès national extraordinaire du Parti socialiste S.F.I.O. reconstitué dans la Résistance, « Le Parti socialiste au peuple de France », *Le Populaire*, 14 novembre 1944.

(53) Cf. « Programme de la presse démocratique et sociale » et « Programme des représentants de la Montagne », 6 avril 1849, reproduits dans J. KAYSER, *Les grandes batailles...*, op. cit., annexes 1 et 2.

(54) Cf. C. ANDRIEU, *Le programme commun de la Résistance...*, op. cit., p. 35.

avant-projet de charte prévoyant la « socialisation » des grandes banques. Le C.N.R. reprend ces dispositions dans son programme d'action, en mars 1944.

Le contexte de l'Occupation se charge ainsi de mettre les résistants d'accord sur les modalités de la nationalisation : quand René Pleven, qui n'est pas de gauche par ses origines, devient ministre des Finances en novembre 1944, il sait qu'il doit transférer le capital des grandes banques à l'État (55). L'idée de nationalisation des banques aura donc connu successivement un siècle d'hibernation, un lustre de croissance et trois années de mort clinique avant de devenir un être de raison constitué.

Dans cette aventure, les explorateurs de l'idée ont agi aux marges des institutions, mi-solitaires, mi-institutionnels. Au Parti socialiste, André Philip s'est exprimé en son nom propre, Jules Moch n'a pas reçu de label officiel pour ses *Études socialistes*, et quant à Léon Blum, qui n'était pas secrétaire général du parti, il a fait connaître sa réflexion personnelle dans les colonnes du *Populaire*. De la même façon, le Bureau d'études de la C.G.T. et son successeur le Conseil économique du travail étaient rattachés directement au secrétaire général de la confédération, sans considération de tendance et en dehors de l'organigramme régulier du syndicat. Bénéficiant de l'appui de leurs organisations, les intellectuels politiques ont pu développer l'idée sans l'isoler de la société. C'est l'une des raisons pour laquelle ils n'eurent aucune peine, à la Libération, à faire adopter leur projet par une majorité de citoyens.

(55) Témoignage de René Pleven, in C. ANDRIEU, L. LE VAN, A. PROST (dir.), *Les nationalisations de la Libération...*, op. cit., p. 326-327.